

Assemblée des délégués SAR 2022 : Modifications des statuts

Les modifications suivantes des statuts sont proposées à l'approbation de l'assemblée des délégués

Art. 1. : Changement de nom

- « Société romande d'apiculture » est remplacé par « abeillesSUISSE apiculture romande»
- « SAR » est remplacé par « asar »
- Tous les articles concernés sont adaptés en conséquence
- La « Fédération des sociétés d'Agriculture de la Suisse romande » a changé son nom en « Association des groupements et organisations romands de l'agriculture (AGORA) ».

Art 28. est complété comme suit :

«Le comité peut déléguer certaines de tâches (administration, comptabilité, rédaction de la revue, présidence de commissions) à des personnes externes au CC. A la demande du comité, ces personnes participent lorsque c'est nécessaire aux séances du CC avec voix consultative»

Nouveau logo

